



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000866

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.2), Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 3.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 9.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.6), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 9.1), Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au rapport 3.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.1), Valérie HINCELIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 3.6), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE (à partir du rapport 8.1), Béatrice RONZI (jusqu'au rapport 5.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 8.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 3.1), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 6.2), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) Beure : Philippe CHANEY (jusqu'au rapport 3.4) Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 8.2) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 3.3) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 3.4) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 4.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 5.1), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 3.4) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER (à partir du rapport 9.1) Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.2) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 3.5) Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 4.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.2) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Miserey Salines : Marcel FELT Noironte : Bernard MADOUX Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : Jean-Michel MAY.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.3), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, Y.-M. DAHOUI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 3.2), J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 9.1), N. GUILLEMET, L. HAKKAR, M. JEANNIN, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 8.2), B. RONZI (à partir du rapport 6.1), E. SASSARD (à partir du rapport 3.2), J. SCHIRRER, M.-N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, B. ASTRIC, M. FELT, J.-M. CAYUELA (à partir du rapport 5.1), C. OYTANA, J. COINTET, M.-N. LATHUILLIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : J.-P. BASSELIN, F. PRESSE (à partir du rapport 3.3), F. ALLEMANN, J. ROSSELOT, C. TISSIER, D. POISSENOT, E. DUMONT, F. MONNEUR, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du rapport 3.2), N. BODIN (à partir du rapport 9.1), M.-O. CRABBE-DIAWARA, M. LOYAT, C. GELIN, J.-J. DEMONET, V. HINCELIN, P. BONNET, J.-L. FOUSSERET, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 8.2), H. AKODAD (à partir du rapport 6.1), C. VOIDEY (à partir du rapport 3.2), N. WEINMAN, S. JOLY, C. DEVESA, J.-P. DILLSCHNEIDER, D. JOLY, G. VALLET (à partir du rapport 5.1), C. BARTHELET, R. STEPOURJINE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président du SMABLV

Statut : Syndicat mixte
Nom du Président : Jean-Louis FOUSSERET
Siège : CAGB - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon
Institutions membres : CAGB (33 %) - CG25 (33 %) - CCID (33 %)
Représentants de la CAGB : 5 titulaires (J-M. Cayuela, J. Curty, J-L. Fousseret, M. Marceau, J. Mariot) et 5 suppléants.

	Budget 2009	Participation CAGB	%
Fonctionnement	433 654 €	129 500 €	30 %
Investissement	920 930 €	51 000 €	6 %

I. Rapport d'activités 2008

A/ Gestion et moyens 2008

Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze est propriétaire de l'ensemble des installations et équipements. Il est titulaire de l'autorisation d'exploiter un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique (CAP) en vertu d'une convention en date du 4 août 1987.

En juillet 2007, le Syndicat Mixte a confié par marché public à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCID) l'exploitation de l'aérodrome dans le cadre d'un marché de prestations d'exploitation et de gestion courante. La CCID assure dans ce cadre l'exploitation du site, elle emploie pour cela 2 agents d'exploitation qualifiés AFIS et 2 pompiers d'aérodrome SSLIA placés sous l'autorité du directeur des « Services Gérés » de la CCID.

La gestion administrative du Syndicat est quant à elle déléguée à la C.A.G.B. qui met à disposition différents personnels représentant 80 % d'un équivalent temps plein d'un agent catégorie A.

B/ Réalisations 2008

Dans le cadre des travaux à effectuer pour la mise en conformité de l'homologation de l'aérodrome, les travaux suivants ont été réalisés, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte :

- réfection du balisage diurne,
- calcul du PCN de la piste (classement de la chaussée),
- diagnostic de l'état de la piste, ayant mis en évidence d'importants travaux de réfection.

D'autres travaux ont été conduits par la CCID :

- fauchage des bandes le long de la piste et du terrain de la balise,
- démarrage de la construction d'un garage.

La plateforme a accueilli un meeting aérien organisé à l'occasion des 40 ans de l'aérodrome. Le service aérodrome de la CCID a mis ses moyens techniques et humains à la disposition des organisateurs.

C/ Activités selon les normes D.G.A.C.

Les activités couvertes par l'aérodrome de Besançon - La Vèze sont :

- l'aviation commerciale,
- l'aviation d'affaires,
- l'aviation générale,
- l'aviation militaire.

D/ Quelques chiffres relatifs à l'exercice 2008

Nature des vols	Mouvements	Passagers	Observations
Commerciaux	72	133	Dont 70 ouvertures exceptionnelles hors horaires d'ouverture (soit + 55,6 par rapport à 2007) et 414 vols hôpitaux et missions DRAGON 25 (soit + 29,8% par rapport à 2007)
Aviation Générale	1 635	3 027	
Etat	250	720	Total des 3 catégories (activité non basée) : - 1 957 pour les mouvements - 3 880 pour les passagers Soit 14,23 % et 17,57 % du total
Basés	9 179	23 384	
TOTAL	11 136	27 264	

II. Objectifs 2009 - 2010

A/ Objectif général

Maintenir à Besançon une plateforme aéronautique permettant d'accueillir l'aviation commerciale et d'affaires dans des conditions de sécurité et de services répondant aux normes en vigueur.

B/ Objectifs à court terme

Obtenir l'homologation de l'aérodrome permettant de maintenir les activités commerciales et d'affaires. Pour cela, plusieurs études sont en cours d'achèvement, devant permettre d'engager dès la fin 2009 un programme pluri-annuel de travaux sur 2010-2011 :

- étude de déboisement du cône de sécurité,
- étude de maîtrise d'œuvre pour la déviation de la RD 246,
- étude de faisabilité pour la réfection de la piste et du balisage (plusieurs scénarios possibles).

Par ailleurs, suite aux conclusions de l'étude d'assainissement pluvial, il a été convenu que l'entretien des fossés se ferait dorénavant tous les trois ans par tranche, ceci afin de maintenir un milieu vivant dans les 2/3 des fossés et ainsi préserver l'équilibre du Marais.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.



Contrôle de légalité

RECU 24.SEP 2009

Pour extrait conforme,

Le Président